

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 07 mai 2024

Délibération n° 026-2023

Point 05.17

**Point 05.17. de l'ordre du jour****Calendriers dérogatoires 2024/2025 – Faculté des langues****EXPOSE DES MOTIFS**

L'université de Strasbourg a prévu un calendrier établissant les dates suivantes : un pré-rentrée le 2 septembre 2024 puis une rentrée le 9 septembre 2024. Pour le second semestre, un choix était possible entre une rentrée le 27 janvier 2025 et le 3 février 2025. La Faculté des langues a décidé de faire débiter le 2eme semestre le 27 janvier 2025.

Dérogations au calendrier• **Parcours Traduction technique, éditoriale et audiovisuelle :**

Le parcours retarde la rentrée du 1er semestre au 23 septembre 2024 et avance la rentrée du 2eme semestre au 20 janvier 2025.

*Argumentaire : 1er semestre: Les derniers recrutements des vacataires se font en septembre et des ajustements de dernière minute sont prévus en raison de la NOF. 2eme semestre: La 14 "semaine de révision" sera consacrée aux examens en distanciel, la semaine 15 aux examens en présentiel donc souhait de reprendre les cours la semaine 16 (20/01)*

• **Parcours LEA eco gestion pour la L3 :**

La rentrée du 1er semestre aura lieu le 2 septembre 2024.

*Argumentaire : il est nécessaire de suivre le calendrier de la licence eco gestion qui dispose d'un calendrier spécifique pour la L3.*

• **Parcours de l'IRIUS M2 :**

La rentrée pour les parcours suivants : Communication internationale, Intelligence collective et écosystèmes innovants en Europe, Intelligence économique et développement international et Management de projets de coopération internationaux et multilingues se fera le 30 septembre 2024.

*Argumentaire : Le calendrier de l'alternance déposé chaque année par le CFAU ne peut pas être modifié. La rentrée suivante ne pourra commencer que le 30 septembre car la date de fin d'une formation en apprentissage ne peut pas être supérieure à la date de début du cycle de formation suivant. (Règle imposée par le CFAU)*

• **Parcours LEA L3 :**

La rentrée des étudiants au 2eme semestre sera le 20 janvier 2025.

*Argumentaire : Les étudiants LEA L3 doivent effectuer un stage obligatoire de deux mois minimum pendant la deuxième moitié du S6 à partir de fin mars.*

*Les évolutions actuelles du calendrier sont défavorables à plusieurs égards :*

*- La rentrée fin janvier repousse actuellement la date de départ en stage au mois d'avril et donc la remise du rapport du stage à mi - juin, ce à quoi il faut rajouter les délais de correction, alors que parallèlement la plateforme Mon master a avancé les dates de confirmation des vœux et donc la nécessité de tenir le jury de L3 plus tôt pour que les étudiants puissent obtenir leurs notes et leur diplôme afin de confirmer leur candidature.*

*- En outre, l'expérience de cette année a montré que la longue coupure de mi-décembre à fin janvier a démobilisé nombre d'étudiants, qui ont souvent déjà du mal à trouver un stage, dans leurs démarches de recherche.*

*- Une reprise des cours le 20 janvier est donc demandée, une semaine avant la rentrée générale de la faculté proposée au 27 janvier.*

- Le démarrage anticipé des cours proposés en LEA ne pose pas de problème d'organisation. Quant à la fin du semestre anticipée, les étudiants LEA de S6 - qui suivent des TD de langues mutualisés issus des départements LLCER (japonais, russe, suédois, néerlandais, grec moderne) - passent depuis des années déjà des évaluations anticipées en accord avec les départements concernés afin de leur permettre de partir en stage.

• **Parcours CAWEB :**

La rentrée des étudiants sera le 1er octobre 2024, les soutenances des travaux de fin d'études auront lieu en septembre 2025 et la fin de la formation sera le 30 septembre 2025.

*Argumentaire : Les parcours CAWEB en présentiel et en EAD étant des formations proposées en apprentissage avec une obligation de 400 heures de formation et un temps de travail en entreprise équivalent à environ 70% du temps de travail annuel, la formation s'étale sur 12 mois et se termine le 30 septembre. Les travaux de fin d'études (UE5) sont ainsi à présenter en septembre exclusivement. Pour que les soutenances et rattrapages puissent se tenir en septembre, la rentrée suivante ne pourra commencer qu'en octobre car la date de fin d'une formation en apprentissage ne peut pas être supérieure à la date de début du cycle de formation suivant. (Règle imposée par le CFAU)*

• **IEF et FLE LANDSAD :**

La rentrée aura lieu le 23 septembre 2024 pour le FLE Landsad et les congés de printemps pour l'IEF et le FLE Landsad seront de deux semaines du 5 au 21 avril 2025.

*Argumentaire : 1er semestre: les étudiants FLE Landsad en mobilité arrivent systématiquement en retard. Pas de dérogation pour l'IEF. Vacances de printemps: permettre aux étudiants d'avoir le temps de réviser et préparer les exams finaux. Le calendrier du 2eme semestre doit être le même pour l'IEF et le FLE Landsad en raison des ateliers sans crédit et l'intervention des enseignants sur le 2.*

**Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **calendriers dérogatoires 2024/2025 de la Faculté des langues**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	24
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des langues

Fait à Strasbourg, le 10 mai 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

## Calendrier 2024-2025 dérogations

Pré rentrée	02/09/2024
Rentrée 1er semestre	09/09/2024
Rentrée 2eme semestre	27/01/2025

Parcours	Rentrée 1er semestre	Rentrée 2eme semestre	Argumentaire
TTEA	23/09/2024	20/01/2025	<b>1er semestre:</b> Les derniers recrutements des vacataires se font en septembre et ajustements de dernière minute prévus en raison de la NOF. <b>2eme semestre:</b> La "semaine de révision" sera consacrée aux exam en distanciel, la semaine 15 aux exam en présentiel donc souhait de reprendre les cours la semaine 16 (20/01)
LEA Eco gestion L3	02/09/2024		Suivi des calendriers de la licence éco gestion, calendrier spécial pour les L3
IEF et FLE Landsad	23/09/2024 pour le FLE Landsad	vacances de printemps de 2 semaines: soit du 05/04/25 au 21/04/25	<b>1er semestre:</b> les étudiants FLE Landsad en mobilité arrivent systématiquement en retard. Pas de dérogation pour l'IEF. <b>Vacances de printemps:</b> permettre aux étudiants d'avoir le temps de réviser et préparer les exams finaux. Le calendrier du 2eme semestre doit être le même pour l'IEF et le FLE Landsad en raison des ateliers sans crédit et l'intervention des enseignants sur le 2.
LEA L3		20/01/2025	Les étudiants LEA L3 doivent effectuer un stage obligatoire de deux mois minimum pendant la deuxième moitié du S6 à partir de fin mars*.
Masters IRUS M2: <b>Communication internationale/intelligence collective et écosystèmes innovants en Europe/Intelligence économique et développement international/Management de projets de coopération internationaux et multilingues (Parcours "Renseignements et risques à l'international par concerné car n'ouvre pas en 24-25)</b>	Début de la formation: 1er octobre 2024 Soutenances des travaux de fin d'études : Septembre 2025 Fin de la formation: 30 septembre 2025		Début de la formation : 1 <sup>er</sup> octobre, soutenances des travaux de fin d'études (session unique) : septembre 2025, fin de la formation : 30 septembre 2025
M2 CAWEB dérogation au calendrier de l'année	Début de la formation: 1er octobre 2024 Soutenances des travaux de fin d'études : Septembre 2025 Fin de la formation: 30 septembre 2025		Début de la formation : 1 <sup>er</sup> octobre, soutenances des travaux de fin d'études (session unique) : septembre 2025, fin de la formation : 30 septembre 2025

### \*Demande de dérogation calendrier pour la L3 LEA :

**Début des cours en S6 le 20 janvier, départ en stage le 31 mars (au plus tôt)**

Les étudiants LEA L3 doivent effectuer un stage obligatoire de deux mois minimum pendant la deuxième moitié du S6 à partir de fin mars.

Les évolutions actuelles du calendrier sont défavorables à plusieurs égards :

La rentrée fin janvier repousse actuellement la date de départ en stage au mois d'avril et donc la remise du rapport du stage à mi – juin, ce à quoi il faut rajouter les délais de correction, alors que parallèlement la plateforme Mon master a avancé les dates de confirmation des vœux et donc la nécessité de tenir le jury de L3 plus tôt pour que les étudiants puissent obtenir leurs notes et leur diplôme afin de confirmer leur candidature.

En outre, l'expérience de cette année a montré que la longue coupure de mi décembre à fin janvier a démobilité nombre d'étudiants, qui ont souvent déjà du mal à trouver un stage, dans leurs démarches de recherche. Une reprise des cours le 20 janvier est donc demandée, une semaine avant la rentrée générale de la faculté proposée au 27 janvier.

Le démarrage anticipé des cours proposés en LEA ne pose pas de problème d'organisation. Quant à la fin du semestre anticipée, les étudiants LEA de S6 - qui suivent des TD de langues mutualisés issus des départements LLCER (japonais, russe, suédois, néerlandais, grec moderne) - passent depuis des années déjà des évaluations anticipées en accord avec les départements concernés afin de leur permettre de partir en stage.